



Protocole de la phase 4 pour les stages sportifs

Mise à jour du 01 septembre 2020

Modification par rapport au dernier protocole (23/07) surligné en bleu dans les textes ci-après

Pour rappel, la phase 4 du déconfinement prend cours à dater du mardi 1^{er} septembre 2020.

Les 6 règles d'OR :

- ✓ Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- ✓ Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire ;
- ✓ La bulle sociale passe à 5 personnes, toujours les mêmes, et ce, pour un foyer tout entier et non plus par personne. Les enfants de moins de 12 ans ne comptent pas dans ces 5 personnes. Ces 5 personnes sont des gens en plus du foyer avec qui des contacts rapprochés ont lieu, c'est-à-dire des contacts pendant lesquels les distances de sécurité ne sont pas toujours assurées ;
- ✓ Les rassemblements non-encadrés comme les réunions de famille ou entre amis seront limitées à un maximum de 10 personnes (enfant de moins de 12 ans non-compris) dans le respect des règles sanitaires pour les personnes ne faisant pas partie de la bulle sociale.

Règles et recommandations spécifiques pour les stages sportifs :

- ✓ Reprise de tous les stages sportifs (internat-externat) sous réserve de l'autorisation des autorités communales compétentes ;
- ✓ Les toilettes, distributeurs, et DEA doivent rester accessibles ;
- ✓ Toutes les activités sportives (avec et sans contact) sont autorisées quel que soit l'âge des participants ;
- ✓ Règles d'hygiène :
 - Lavage des mains avant et après l'activité ;
 - Le port du masque est obligatoire pour tous les sportifs de plus de 12 ans, avant et après leur activité ;
 - Respect de la distanciation (1m50) en dehors des activités ;
 - En dehors des moins de 12 ans, au sein des bâtiments, le port du masque est obligatoire pour tout membre du personnel sportif, extra-sportif et personnes extérieures aux activités.
- ✓ Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les premiers symptômes ET 72h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination ;

- ✓ Lors de ces stages, les groupes d'activités seront de maximum 50 sportifs, moniteur(s) compris ;
- ✓ La bulle des 50 personnes doit être maintenue pendant toute la durée du stage ;
- ✓ Les bulles ne peuvent se mélanger, maximum une bulle par plateau sportif ;
- ✓ Lorsqu'une structure présente plusieurs plateaux sportifs, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue ;
- ✓ Une liste de tous les participants et encadrants doit être tenue afin de permettre le traçage en cas d'infection ;
- ✓ Une personne de contact est désignée et son identification est rendue publique afin que les clients et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing.

Mesures globales recommandées pour la mise en place de stages sportifs :

- ✓ **Communication vers les tuteurs légaux**
 - Mesures de prévention dont bénéficient leurs enfants ;
 - Règlement d'ordre intérieur à respecter ;
 - Demande de déclaration sur l'honneur du bon état de santé de l'enfant et des proches qu'il a côtoyés ;
 - Modalités de paiement à l'avance pour valider l'inscription.
- ✓ **Communication au sein de l'infrastructure (affiches)**
 - Gestes barrières ;
 - Distanciation ;
 - Lavage des mains ;
 - Respect et rappel des horaires ;
 - Signalétique des différentes zones et des sens entrée-sortie.
- ✓ **Formation des encadrants**
 - Préalablement aux stages, transmission d'un dossier explicatif de la gestion spécifique du stage dont :
 - Règles d'hygiène,
 - Organisation globale,
 - Gestion de la distanciation,
 - Gestion des règles de sécurité,
 - Activités pédagogiques spécifiques,
 - ...
 - Briefing le premier jour du stage rappelant les consignes transmises préalablement au stage.

✓ **Organisation géographique de l'espace**

- Zone d'accueil avec sens d'entrée et de sortie (marquage au sol des distanciations sociales) ;
- Zones extérieures par groupe (à privilégier) déterminées et délimitées afin d'éviter les mélanges de groupes (cloisons amovibles, ruban adhésif...) ;
- Zone intérieure par groupe (toujours identique tout au long du stage) à utiliser de manière secondaire (par exemple mauvais temps) ;
- Vestiaire (crochet, bac, espace) personnel et identique tout au long du stage (à personnaliser par un chiffre, un picto, une couleur...) ;
- Un vestiaire est occupé par les membres d'une même équipe ;
- Un vestiaire ou des vestiaires peuvent être partagés par des personnes d'une même bulle (max 50 personnes) ;
- Un nettoyage et une désinfection des vestiaires et des douches doivent être réalisés entre chaque roulement ;
- Zone de repas.

✓ **Organisation logistique**

- Petits groupes ;
- Un à deux moniteur(s) par groupe en fonction des impératifs pédagogiques et sécuritaires ;
- Activités prioritairement extérieures ;
- Respect des horaires ;
- Rappel chaque matin des « bons comportements » ;
- Lavage régulier des mains à des moments clés (début et fin de journée, changement d'activités, pause, repas,...).

✓ **Accueil et temps libre**

- Garderie limitée par groupe de 50 maximum et sur inscription, dans un espace suffisamment grand, en évitant de mélanger les groupes d'activité. Se référer aux recommandations de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) ;
- Accompagnants (parents, tuteurs) dans la zone d'accueil uniquement ;
- Port du masque obligatoire pour les accompagnants et jeunes de plus de 12 ans ;
- Décalage des horaires de pause et de repas si plusieurs groupes afin d'éviter un maximum les croisements et les mélanges de groupes ;
- Repas et boissons apportés par le stagiaire, pas d'échange ;
- Surveillance du respect des distances entre les jeunes âgés de plus de 12 ans ;
- Temps libre réduit afin de privilégier les activités encadrées.

✓ **Hébergement (stages avec nuitées)**

- Pour les plus de 12 ans à l'exception des personnes vivant sous le même toit :
 - Logement par chambre constituée de jeunes issus de la même bulle;

- Interdiction de mélanger les bulles ;
- Dans la mesure du possible, respect des distanciations sociales de 1,5 m.
- Pour les moins de 12 ans à l'exception des personnes vivant sous le même toit :
 - Logement par chambre constituée de jeunes issus de la même bulle;
 - Interdiction de mélanger les bulles.
- ✓ **Restauration (stages avec nuitées)**
 - Pas de self-service ;
 - Pas de contact avec le personnel de cuisine ;
 - Servir la nourriture dans des plats ;
 - Désinfection des tables et des chaises entre deux services ;
 - Pour les plus de 12 ans
 - Respect des distances de sécurité entre les tables ;
 - Tables constituées par bulle ;
 - Port du masque lors des déplacements au sein de l'espace de restauration.
- ✓ **Gestion du matériel**
 - Tout le matériel et les vêtements apportés de la maison sont marqués au nom de l'enfant ;
 - Désinfection du matériel personnel en début et fin de journée ;
 - Pour le matériel partagé (exemple : agrès de gymnastique, barres d'étirement...), à chaque passage de groupes différents, désinfection avant et après utilisation par l'encadrant avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau).
- ✓ **Hygiène**
 - Désinfection des toilettes (plusieurs fois par jour) ;
 - Désinfection des zones intérieures utilisées (quotidiennement) ;
 - Accessibilité des vestiaires et des douches et désinfection après utilisation par le groupe ;
 - Hébergement – nettoyage quotidien.
- ✓ **Premiers soins – Covid-19**
 - Local « Covid-19 » ;
 - Ajouter à la trousse de secours un masque FFP2, des masques chirurgicaux, une visière et des gants, afin de répondre au protocole RCP de l'ERC, disponible via ce lien : http://lfbs.org/fls/Protocole_reanimation_secourisme_covid-19_V4.pdf;
 - Rappel des symptômes Covid-19 et procédure de mise à l'écart d'un stagiaire ou un encadrant qui les manifeste ;
 - Listing de médecins à contacter ;

- Isoler la personne dans le local ad hoc jusqu'à son départ de l'infrastructure.

✓ **Gestion du personnel**

- Chaque encadrant aura à disposition du gel hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau), du produit désinfectant ;
- Des masques seront mis à disposition si l'encadrant n'est pas en possession de son masque personnel ;
- Le travailleur se lavera les mains à son arrivée et à chaque moment prévu avec ses stagiaires ;
- Il respectera les règles de distanciation sociale et portera son masque avant et après les activités.

✓ **Matériel supplémentaire à prévoir**

- Savon pour les mains en suffisance ;
- Serviettes en papier ;
- Poubelles avec couvercle à pédale ;
- Bacs en plastique destinés à contenir les effets personnels de chaque enfant ;
- Gel hydro-alcoolique (en absence de point d'eau + savon) ;
- Rubalise ;
- Ruban adhésif de marquage au sol ;
- Masques pour les moniteurs et les stagiaires de plus de 12 ans ;
- Produits de nettoyage désinfectants ;
- Parois pleines mobiles ;
- Si matériel prêté, en suffisance par rapport au nombre d'enfants (éviter les échanges).